

# VIDE GRENIER du SAMEDI 14 septembre 2019

**BULLETIN INSCRIPTION EMPLACEMENT EXTERIEUR UNIQUEMENT**  
( Pour l'intérieur faire demande par mail ou téléphone , voir ci dessous modalités de demande)

BULLETIN D'INSCRIPTION à envoyer à SUD RETZ BASKET 14 rue de la taillée 44270  
MACHECOUL ( ESPACE VIE CULTURE ET ASSOCIATIVE) ou à déposer aux heures d'ouverture au  
public, Pièces à fournir :Règlement par chèque / copie Pièce Identité / Inscription complète

Nom : ..... Prénom : .....

.....

Adresse.....

.....

Code Postal : ..... Ville.....

Tél : ..... Mail : .....

Pièce d'identité N° ..... (En  
respect des dispositions réglementant l'organisation des vides-greniers, vous devez IMPERATIVEMENT joindre à  
votre inscription la photocopie de votre carte d'identité (passeport ou permis de conduire.)

PRIX EMPLACEMENT EXTERIEUR : 3ml : 10 €

Nbre emplacements extérieur souhaités : ..... Total ML : .....

**EMPLACEMENT INTERIEUR = DEMANDE A FAIRE EXCLUSIVEMENT SUR [sudretzbasket44@gmail.com](mailto:sudretzbasket44@gmail.com) ou au  
07 88 45 98 68 (16H à 20h messagerie non traitée) , ENVOI PAR MAIL DU BULLETIN D'INSCRIPTION INTERIEUR  
( PLACES LIMITEES RETOUR DU DOSSIER SOUS HUIT JOURS SINON DEMANDE ANNULEE).**

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné..... déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant / de ne vendre que des objets personnels et usagés
- de non participation à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année

Fait à :

le :

Signature :

## Règlement vide grenier

**Art. 1 :** L'accueil des exposants aura lieu le matin, de 7h00 à 9h00. Après être déchargés, tous les véhicules devront être stationnés sur le parking prévu à cet effet. **Art.2 :** L'accueil des visiteurs se fera de 9H 00 à 17h30. **Art. 3 :** Le prix de l'emplacement est de 10 € les 3ml. . Date de clôture d'inscription : 7 septembre 2019. **Art. 4 :** Le vide grenier est réservé aux particuliers, non professionnels. **Art.5:** Les emplacements seront attribués par les organisateurs et ne pourront être contestés. **Art.6 :** Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles :ex : animaux, armes , nourriture, produits inflammables. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. **Art.7 :** Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionnés et doivent donc être couvert par leur propre assurance. **Art.8 :** Les véhicules ne pourront avoir accès à l'aire d'exposition qu'à partir de 18h. Les exposants sont tenus de procéder soigneusement au nettoyage de leur emplacement et de laisser celui-ci vide de tous objets non vendus et de tous déchets. **Art.9 :** Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué même en cas d'intempérie. **Art. 10 :** Une buvette avec restauration payante sera à votre disposition. **Art.11** Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation

● Signature :